

## FORMATIONS « ANGLAIS A VISEE PROFESSIONNELLE »

### Dispositif régional visant le maintien ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi

Le dispositif régional « Anglais à visée professionnelle » répond à deux objectifs généraux :

- Acquérir les compétences linguistiques professionnelles permettant de travailler dans les domaines de la vente, l'accueil, la sécurité, l'hôtellerie-restauration-tourisme, la maintenance ou encore la logistique,
- Obtenir une certification (DCL, TOEIC, BULATS).

Ce dispositif propose des actions de formations modulaires et individualisées qui visent à développer des compétences en anglais pour des publics ayant un projet professionnel dans l'un des secteurs cités précédemment. Les parcours de formation mis en œuvre visent le maintien ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Les certifications DCL, TOEIC et BULATS sont éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation).

#### Le contenu de la formation

---

Les modules de formation proposés sont les suivants :

Module 1	Communication orale
Module 2	Communication écrite
Module 3	Réussir sa recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, préparer un entretien de recrutement en anglais...)
Module 4	Compétences interculturelles à visée professionnelle
Module 5	Préparation spécifique à la certification finale (BULATS ou TOEIC ou DCL)
Module 6	Approfondissement des spécificités linguistiques par métier (commerce-vente , sécurité, accueil-tourisme, hôtellerie-restauration, maintenance, logistique) préparé notamment dans le cadre de la FOAD ou de l'auto-formation assistée

#### Les certifications proposées

---

- ✓ Diplôme de compétences en langue (DCL)
- ✓ TOEIC
- ✓ BULATS
- *L'offre du programme Anglais à visée professionnelle sera prochainement disponible sur la base « Offre de formation en Ile-de-France » du CARIF Défi métiers.*

## **Le public visé**

---

Le présent programme est ouvert à l'ensemble des demandeurs d'emploi sans distinction d'âge, de sexe ou de statut, ayant un projet professionnel dans les domaines de la vente, l'accueil, la sécurité, l'hôtellerie-restauration-tourisme, la maintenance ou encore la logistique.

Les publics prioritaires sont:

- les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi ;
- les mères ou pères de famille ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants et désirant la reprendre,
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- les salariés de l'Activité par l'Insertion Économique (IAE),
- les personnes placées sous main de justice,
- les bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à la validation des acquis (VAE),
- les personnes habitant dans les quartiers considérés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

## **La durée des parcours**

---

Au regard du positionnement individuel effectué avec le stagiaire, le parcours peut varier de 60 heures à 120 heures.

Les parcours peuvent se dérouler sur une amplitude hebdomadaire de 20 heures.

## **Statut du bénéficiaire**

---

Dès l'entrée sur ce dispositif :

- le bénéficiaire acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle et, à ce titre, bénéficie d'une protection sociale,
- aucune rémunération du stagiaire pendant la formation.

## **L'orientation vers le dispositif**

---

L'orientation vers ce dispositif est effectuée par différentes structures de l'information et de l'orientation des demandeurs d'emploi :

- Pôle emploi,
- Missions locales,
- Cap emploi,
- Conseils départementaux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Antennes d'informations-conseil en VAE,
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation.